PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 14 avril 2025

Le 14 Avril 2025 à 18 heures 30 se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 08 avril 2025.

Le Maire, Guy BATHEROSSE ouvre la séance à 18 heures 40 minutes :

Sont Présents :
Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Mylène LASFARGUES, Jacques MAUREL-CHARTROU, Philippe RIMBAUD et Josiane SENAC.
Sont excusés :
Guy CAVALIÉ donne pouvoir à Alain BOUDOU
Valérie BOULESTIN donne pouvoir à Annie IMBERT
Sont absents :
Emilie BRUNO, Nicolas ESPINACO, Lucien OLIVER et Marie SULKOWSKI

Josiane SENAC a été nommée secrétaire.

Le Maire informe que le quorum est atteint, et donne lecture de l'ordre du jour

1. Avis sur plan photovoltaïque de la Chambre d'Agriculture du Lot
2. Tirage au sort des jurés d'assises
3. Emplois saisonniers 2025
4. Maitrise d'œuvre projet carrefour d'entrée du bourg
5. Questions diverses (notamment la dotation des amendes de police)

1- Plan photovoltaïque de la Chambre d'Agriculture du Lot

Le Maire présente au conseil le document cadre relatif aux installations de production d'énergie photovoltaïque au sol compatibles avec l'exercice d'une activité agricole.

Le Maire précise que les installations agrivoltaïques doivent permettre de conserver l'activité agricole et d'y apporter un service supplémentaire. Les installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole peuvent s'implanter sur des sols incultes ou non exploitées par l'agriculture depuis 10ans.

La consultation des propositions fait apparaître :

- Parcelle Ournes 1270 : bâtie
- Parcelle limite CAP/ Lentillac 1217: chemin
- Parcelle pied des remparts 246 : terrain jardin privé
- Parcelle les Jardins 397: actuellement parking des camping-cars (100 m des remparts)
- Parcelle les Jardins 387 aire de loisirs face salle des fêtes (200 m des remparts)
- Parcelle les Jardins 383 : jardins et annexes
- Parcelle le Pech 0861 : possible
- Parcelle le Pech 0282 : possible

Au vu des incohérences, Le Maire propose de rejeter cette proposition de document cadre.
Le conseil approuve à l'unanimité le rejet de ce plan.

2- Tirage au sort des jurés d'assises

Le Maire rappelle que, comme chaque année, un tirage au sort doit être effectué pour les jurés d'assises et présente l'arrêté reçu par le Tribunal de Cahors.

3 noms doivent être tirés au sort pour un seul inscrit sur la liste.

L'organisation du tirage au sort s'est faite depuis le logiciel « Electra », ont été nommés :

- LARNAUDIE Robert
- MARTY Francis
- MOREL Géraud

3- Emplois saisonniers

Le Maire rappelle que pour la saison estivale, nous compensons l'absence pour congés annuels des employés de terrain par l'embauche de saisonniers ainsi qu'un recrutement pour le contrôle d'accès des touristes au donjon ;

Pour les besoins du service, le Maire propose, conformément à l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique et au Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, de signer des contrats de droit public dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité.

Le maire rappelle que le montant de la rémunération des agents contractuels, d'une période de dix-sept semaines de 27h30 pour le donjon et de neuf semaines de 35h pour les services techniques, est inscrit au budget 2025.

Le Maire précise avoir peu de candidatures cette année, il doit rencontrer un candidat prochainement pour les services techniques.

Philippe RIMBAUD interroge sur le lieu de l'office de tourisme qui serait plus adapté à la Tour plutôt qu'à la salle des Gardes peu accessible. Il lui est indiqué que la salle du donjon a été reconnue insalubre par la Médecine du Travail pour des raisons de mauvaise isolation et des problèmes d'humidité.

Le Maire rappelle que l'essentiel était de garder un point office de tourisme sur le village, l'effort de recruter un saisonnier pour la Tour était important pour ce maintien.

Josiane SENAC informe sur un contact d'une administrée qui serait intéressée par le poste au donjon, elle doit se présenter dans les prochains jours à la Mairie.

Mylène LASFARGUES demande si une embauche supplémentaire ne serait pas nécessaire pour combler l'absence de Christophe et les difficultés du service à honorer les travaux d'entretien et de débroussaillage. Le Maire indique qu'un résident d'un ESAT doit faire un stage de 15 jours et pourrait faire des missions de remplacement.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

4- Maitrise d'œuvre projet carrefour d'entrée du bourg

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Place Lucter.

Il indique qu'au cours de l'étude de réaménagement de la place et de l'organisation du stationnement des véhicules, il est apparu que le carrefour d'entrée au village doit être réorganisé pour résoudre les importants problèmes de sécurité (configuration favorisant les passages à vitesse excessive, manque de visibilité, place des piétons non définie…

L'aménagement du carrefour permettrait de résoudre ces problèmes et de constituer le lien entre l'espace de stationnement et de loisirs et l'entrée dans le village. Ce serait malgré tout un projet indépendant.

Le Maire présente une proposition fournie par le bureau d'études AQR pour la maîtrise d'œuvre chiffrée :

Etude du scenario d'aménagement chiffré : 750€
Maitrise d'œuvre 9% (estimation actuelle 75 000€ HT)
Répartition entre AQR et E Graham (70/30)
Le relevé topographique du carrefour est nécessaire et a un coût de 1 600€ HT

Philippe RIMBAUD interroge sur les délais de réponse pour les subventions demandées.

Ne pouvant donner aucune date de retour de la DETR et de l'incertitude sur l'attribution des subventions, le conseil décide à l'unanimité de patienter avant de s'engager dans cet avenant de maîtrise d'œuvre.

5- Questions diverses

Sécurisation de la VC1

Le Maire rappelle que 3 stops ont été mis en place au carrefour de la Pierre Levée et de la route du Couquet.

Il indique qu'il souhaiterait faire la même chose sur d'autres carrefours de cette route où la vitesse est excessive. Il relève également la présence importante de marcheurs.

Plusieurs secteurs sont évoqués (Malirat, Judes, Las Ternes).

Philippe RIMBAUD propose la mise en place d'écluses.

Le conseil valide 2 secteurs pour l'installation des stops : Malirat et Lavacalerie dans un premier temps.

Le Maire précise qu'une demande de panneaux signalétiques pour les marcheurs a été transmise au Grand-Figeac.

Dotation des amendes de police

Le Maire informe que la dotation des amendes de police de la Commune pourrait servir pour le financement de l'arrêt du TIL.

Le Maire rappelle que le TIL transport d'intérêt Local a décidé de créer un arrêt à Capdenac, Rue du Port.

Lors de la prochaine commission infrastructures, il sera nécessaire de répondre aux objections du Grand-Figeac sur les observations remontées et de prévoir un tour des arrêts de bus de Capdenac-Gare. Un argumentaire solide doit pouvoir être présenté.

Le Maire propose de solliciter les fonds des amendes de police pour aider à financer les travaux d'aménagement pour le stationnement à hauteur de 25% minimum du coût total, le reste sera pris en charge par le budget communal.

En règle générale, le paiement est rapide dès lors que la demande est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

Dossier Plus Beaux Villages de France

Le Maire indique que cette année aura lieur une réexpertise par le comité des Plus Beaux Villages de France du bourg de la commune.

Pour rappel, la commune a été classée en 2010 et réexpertisée en 2016. Cette réexpertise a lieu en général tous les 6 ans.

Le dossier est en cours de préparation, il présentera la commune avec ses réalisations depuis 2016, les projets à venir ainsi que les différents domaines d'action (animations, commerces, service public, urbanisme…).

Le Comité qualité décidera du maintien ou non de la commune aux PBVF. Une visite sera organisée et un passage surprise peut avoir lieu.
Une réunion se tiendra en septembre pour décider du maintien, d'une réserve ou d'un déclassement.

Le Maire rappelle sa présence et sa participation en compagnie d'Alain BOUDOU, à l'assemblée générale qui a eu lien fin mars à Lyons la Forêt.

Tour de table :

Alain BOUDOU rappelle la prochaine intervention de M. TAURAND pour la toiture de l'école ainsi que l'entreprise pour l'éclairage public (vérification des horloges et remplacement au Vern)

Jacques MAUREL-CHARTROU indique une observation sur le PV sur son nom qui ne devrait pas apparaître.

Philippe RIMBAUD remonte une information sur de possibles travaux de terrassement de nuit pour la pharmacie du Couquet.
Les travaux doivent commencer le 22 avril (déclaration d'ouverture de chantier LECLERC).
Il relève également les problèmes de stationnement pour les clients de Basic-Fit, et propose une communication avec le gérant.
Le Maire indique que le nécessaire a déjà été fait et que seule la verbalisation aura un impact sur le respect du stationnement.

Mylène LASFARGUES informe de l'éboulement d'un mur Côte Romaine.

Georges ISSIOT relève les différents signalements de voirie en cours : Ournes et Clayrou.

Annie IMBERT rapporte des excès de vitesse au Vern.

Le Maire lève la séance à 20h30.